



AGIR POUR LE LOGEMENT

# HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

## PRESTATIONS

HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

À LA CHARGE DU

### APPARTEMENTS

▶ Jusqu'à	60 000 €	9 %	ACQUEREUR
▶ De	61 000 € à 90 000 €	8 %	ACQUEREUR
▶ De	91 000 € à 120 000 €	7 %	ACQUEREUR
▶ De	121 000 € à 250 000 €	6 %	ACQUEREUR
▶ De	251 000 € à 1 000 000 €	5 %	ACQUEREUR

### MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à	60 000 €	9 %	ACQUEREUR
▶ De	61 000 € à 90 000 €	8 %	ACQUEREUR
▶ De	91 000 € à 120 000 €	7 %	ACQUEREUR
▶ De	121 000 € à 250 000 €	6 %	ACQUEREUR
▶ De	251 000 € à 1 000 000 €	5 %	ACQUEREUR

### LOCAL COMMERCIAL (MURS)

▶ Jusqu'à	60 000 €	9 %	ACQUEREUR
▶ De	61 000 € à 90 000 €	8 %	ACQUEREUR
▶ De	91 000 € à 120 000 €	7 %	ACQUEREUR
▶ De	121 000 € à 250 000 €	6 %	ACQUEREUR
▶ De	251 000 € à 1 000 000 €	5 %	ACQUEREUR

### FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à	60 000 €	9 %	ACQUEREUR
▶ De	61 000 € à 90 000 €	8 %	ACQUEREUR
▶ De	91 000 € à 120 000 €	7 %	ACQUEREUR
▶ De	121 000 € à 250 000 €	6 %	ACQUEREUR
▶ De	251 000 € à 1 000 000 €	5 %	ACQUEREUR

### TERRAINS À BÂTIR

▶ Jusqu'à	60 000 €	9 %	ACQUEREUR
▶ De	61 000 € à 90 000 €	8 %	ACQUEREUR
▶ De	91 000 € à 120 000 €	7 %	ACQUEREUR
▶ De	121 000 € à 121 000 €	6 %	ACQUEREUR
▶ De	251 000 € à 1 000 000 €	5 %	ACQUEREUR

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

Sylvie LOZANO Immo  
Eurl au capital social de 7 500 euros  
Siren n° 385 255120 au  
RCS de BEZIERS (34500)  
Carte professionnelle n° 2006/34/61  
délivrée le 27/04/2006 par la  
Préfecture de L'Hérault  
Adhérent à la Fédération Nationale  
de l'Immobilier (FNAIM), ayant le titre  
d'Agent Immobilier  
portant la mention "Transactions du  
Immeubles et Fonds de commerce"  
avec "non détention de fonds"

N.B. : le cas échéant une mention intelligible et figurant en caractères très apparents précise le caractère cumulatif des tranches entre elles.

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

La remise d'une note est obligatoire.

1/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.  
1/ Indiquer le taux ou le montant en euros.

Honoraires au 01 / 01 / 2017.....